

## **Vive la sécu ! 80 ans après sa création, pourquoi il faut la défendre**

Titre(s): Vive la sécu ! 80 ans après sa création, pourquoi il faut la défendre [[périodique] ]

Ensemble : Alternatives économiques 463

Editeur, producteur : 01/10/25

Description matérielle : pp.26-42

ISSN : 0247-3739

Note sur la description matérielle : 17

Résumé ou extrait : La Sécurité sociale fête ses 80 ans en 2025, institution centrale du modèle social français, financée par les cotisations et impôts des citoyens. Créée en 1945, elle visait à protéger les travailleurs contre les risques de la vie (maladie, maternité, accident du travail, invalidité, retraite) selon le principe " à chacun selon ses besoins ". Elle est un facteur de cohésion sociale, réduit l'incertitude et assure une redistribution importante des richesses, limitant l'explosion des inégalités. Depuis sa création, la Sécurité sociale a toujours été critiquée pour le niveau de ses dépenses, jugées " trop élevées ", mais ces critiques sont aussi anciennes que l'institution elle-même. En 2024, le déficit de la Sécurité sociale atteint 15 milliards d'euros, et il est prévu qu'il augmente à 22 milliards en 2025. Ce déficit récent s'explique principalement par des dépenses exceptionnelles liées à la crise du Covid-19, et il est normal que le retour à l'équilibre prenne du temps. En 1995, le déficit avait déjà atteint 16 milliards d'euros, ce qui avait conduit à la création de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades). Après la crise de 2008-2009, le déficit avait aussi avoisiné les 30 milliards d'euros. En 2024, sur les 4,8 milliards d'euros de déficit supplémentaire, 3,7 milliards (77 %) proviennent de recettes moindres que prévues (notamment la TVA) et 1,1 milliard (23 %) de dépenses plus élevées. Le Ségur de la santé a ajouté 13 milliards d'euros annuels pour revaloriser les salaires des soignants, sans recettes nouvelles en face. Par ailleurs, des " trous " ont été créés dans le financement, notamment par les exonérations et exemptions de cotisations sociales. Les taux de cotisation employeur sur les bas salaires sont passés de 43 % en 1995 à 7 % en 2024. En 2023, seuls 2 % des salariés ne bénéficiaient d'aucune exonération. Depuis 2018, l'État ne compense plus intégralement ces exonérations : en 2024, 5,5 milliards d'euros d'allègements n'ont pas été compensés, soit un tiers du déficit de l'année. Entre 2019 et 2024, la sous-compensation a généré une dette sociale d'environ 18 milliards d'euros. Les exemptions de cotisations (protection sociale complémentaire, aides aux salariés, épargne salariale, indemnités de rupture) représentent près de 15 milliards d'euros non perçus en 2024. La Sécurité sociale doit aussi faire face à des défis structurels : le vieillissement de la population (allongement de la durée de vie, baisse des naissances) qui accroît les dépenses de retraite, d'autonomie et de santé, et diminue les recettes assises sur les revenus du travail. L'innovation médicale augmente également les dépenses de santé, qui progressent plus vite que le PIB dans tous les pays. Selon France Stratégie, il faudra trouver entre 0,6 et 1,4 point de PIB d'ici 2040 pour faire face au vieillissement, soit une pression comparable à celle des vingt dernières années. La menace principale n'est pas un déficit croissant, mais le risque de sous-financement, qui pourrait empêcher de soigner correctement tout le monde, faute de personnel suffisant. Pour financer le modèle social, il faut agir sur la qualité de l'emploi

(conditions de travail, taux d'emploi des jeunes, femmes, seniors). Aligner le taux d'emploi français sur celui de l'Allemagne créerait 1,5 million d'emplois, augmenterait les recettes de la Sécu de 15 milliards d'euros et réduirait ses dépenses de 5 milliards. D'autres pistes de financement sont évoquées : revenir partiellement sur les allègements et exemptions de cotisations, augmenter la CSG (1 point sur tous les revenus rapporterait 18 milliards d'euros, 1 point sur les revenus du capital près de 2 milliards), taxer davantage le patrimoine (droits de donation et succession, entre 1 et 4 milliards par an), augmenter les taxes comportementales (alcool, écrans). En 2024, la dette publique française atteint 3 305,3 milliards d'euros (113 % du PIB), dont la dette de la Sécurité sociale ne représente que 287 milliards (9,8 % du PIB). Le financement de la Sécurité sociale repose à 55 % sur les cotisations sociales en 2022, contre 65 % avancés par certains responsables politiques. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne européenne (55,8 %) et bien en dessous de l'Allemagne (64,2 %). Historiquement, la France appartient au modèle " bismarckien " (assurance sociale contributive), mais les ressources se sont diversifiées (CSG, TVA) et les prestations sont aussi sous conditions de ressources. Les cotisations sociales représentaient 493 milliards d'euros sur les 913 milliards prélevés en 2022 pour financer retraites, soins et allocations familiales. La Sécurité sociale n'est pas un frein à l'économie, mais un moteur : elle soutient la consommation, stabilise les revenus, réduit l'épargne de précaution et favorise l'investissement. Entre 1948 et 1981, les dépenses sociales sont passées de 5 % à 29 % de la richesse nationale. La redistribution est massive : chaque année, 500 milliards d'euros sont redistribués, réduisant les inégalités de revenus (avant transferts, les ménages aisés ont un revenu 18 fois supérieur aux pauvres, après redistribution, 3 fois). En 2022, la redistribution a réduit le taux de pauvreté de 11 points en France, contre 9 points en moyenne européenne, permettant à la France d'afficher un taux de pauvreté de 15,4 % contre 16,2 % dans l'UE. La Sécurité sociale est aussi un investisseur social, favorisant la formation du capital humain, la productivité et le taux d'emploi. Elle finance et régule des secteurs entiers (santé, crèches, Ehpad), représentant 11 % du PIB en 2022. Les systèmes publics de protection sociale sont plus efficaces et moins coûteux que les systèmes privés : les frais de gestion représentent 5 % des dépenses de santé en France, contre 8 % aux États-Unis, 0,8 % en Finlande et 3,2 % au Canada. Les dépenses de santé atteignent 16,5 % du PIB aux États-Unis (5 086 euros par habitant), contre 11,8 % en France, avec une espérance de vie de 79,3 ans aux États-Unis contre 83,1 ans en France en 2023. La création de la Sécurité sociale en 1945 s'inscrit dans une histoire longue, marquée par des avancées sociales progressives et des retards par rapport à d'autres pays européens. Elle est le fruit d'un consensus politique inédit à la Libération, inspiré par le rapport Beveridge britannique et le programme du Conseil national de la Résistance. Dès le départ, l'universalité a été partiellement réalisée, avec le maintien de régimes spéciaux et une couverture initialement conçue pour les salariés stables, sans interruption de carrière. L'assurance chômage n'a été créée qu'en 1958. Les réformes successives ont été motivées par la nécessité de maîtriser les dépenses, surtout à partir des années 1970 avec la montée du chômage et le retour des politiques libérales. Les succès de la Sécurité sociale sont indéniables : l'espérance de vie a progressé de 20 ans en 80 ans, la mortalité infantile a chuté de 5 % à 5, la retraite est devenue un nouvel âge de la vie, et l'insécurité sociale a reculé. Mais des échecs subsistent : l'unité du système n'a jamais été réalisée, la démocratie sociale a échoué (les assurés ne participent plus à la gestion), et la pauvreté persiste, notamment chez les enfants et les personnes en situation de précarité. Le débat sur le " trou de la Sécu " est récurrent depuis les années 1970, souvent instrumentalisé pour justifier des politiques de restriction. La dette de la Sécurité sociale ne représente qu'un dixième de la dette publique et est amortie via la Cades. Le financement par les cotisations sociales reste pertinent pour les revenus de remplacement, mais la CSG est mieux adaptée pour mutualiser le coût des soins. Le poids des complémentaires santé et retraite n'a pas augmenté de façon significative, et leur efficacité est moindre (frais de gestion plus élevés, moindre redistribution). Pour redonner un souffle à la Sécurité sociale, il est proposé de renforcer la démocratie participative, d'organiser des conférences citoyennes sur

les sujets majeurs (retraites, panier de soins), et de maintenir un accompagnement humain dans la gestion numérique. La Sécurité sociale reste une " gigantesque usine à redistribuer ", innovante sur le plan technologique, mais qui doit continuer à s'adapter pour répondre aux défis du vieillissement, de l'innovation médicale, de la précarité et du financement.

Sujet - Nom commun : Sécurité sociale